

| | |
|-------------|----|
| Membres | 11 |
| Présents | 08 |
| Représentés | 00 |
| Votants | 08 |
| Exprimés | 08 |
| Pour | 08 |
| Contre | 00 |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20221024-DE_241022_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2022

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLEIX

Pouvoirs :

Excusé(e)s : Mme Justine BOSSERT, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, M. Alexandre BOURDERY

Absents :

Date de convocation : 17 octobre 2022

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Objet : Modernisation du centre de secours de CROCQ

M. le Maire rappelle l'historique du dossier d'extension du centre de secours de Crocq. Par délibération n° DE_101221_6 du 10 décembre 2021, le conseil municipal a donné son accord de principe pour sa participation à ce projet.

Des réunions ont été organisées le 18 octobre 2021 et le 8 décembre 2021 pour présenter aux communes concernées l'avancée du dossier.

Pour rappel des dossiers de constructions précédents (Guéret, Dun-le-Palestel, Felletin, La Souterraine ...) le SDIS 23, assurant la maîtrise d'ouvrage, prend en charge la totalité du programme et répercute aux communes leur participation établie à 50 % du montant HT de celui-ci, répartie au prorata de la population totale concernée au vu du Règlement Opérationnel (population municipale + population comptée à part), sur la base de la population arrêtée par l'INSEE (au 1^{er} janvier 2022).

Par égalité de traitement avec les autres centres et sachant que le changement de la chaudière a été un ajout au projet, le SDIS le prendrait à sa charge. Aussi, l'enveloppe financière prévisionnelle répercutée aux communes a été évaluée à 787 315.74 € € HT € (travaux, maîtrise d'œuvre, contrôleurs techniques ou SPS, réseaux, assurance dommage ouvrage, mobilier et provision pour aléas).

La marge prévue pour les aléas devrait permettre de contenir le budget dans le volume annoncé. Dans le cas contraire et sur justification des avenants, il conviendrait de réajuster ce montant en fin de programme.

Comme annoncé en 2021, la participation des communes peut se faire selon leur choix, soit par un versement en capital de la somme leur revenant, soit par une participation à l'emprunt que le SDIS contractera.

La commune a été destinataire du calcul prévisionnel de sa participation au prorata de la population desservie, ainsi qu'une simulation pour l'année 2024, d'une participation à l'emprunt au

taux de 2.65 % sur 20 ans. Les montants et taux définitifs ne seront connus que lors de la consultation des organismes bancaires à la date de réalisation du prêt.

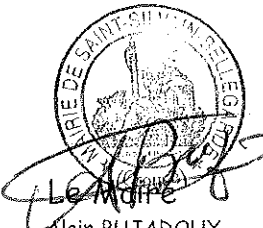
Une convention actant des conditions de remboursement sera signée dès lors que les conditions définitives de financement seront connues (choix des communes et caractéristiques de l'emprunt)

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de participer comme défini ci-dessus à l'extension du Centre de Secours de Crocq pour un montant prévisionnel de 1 127.97 €,
- **PRECISE** que le versement s'effectuera par un remboursement de la somme en capital

Affichée le : 29.10.22

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme



LE MAIRE
Alain BUJADOUX